



Subside communal pour un projet humanitaire, initié par des jeunes lasnois

Afin de rendre la procédure d'octroi d'un subside communal plus transparente et identique pour tous les projets, nous vous demandons de bien vouloir déposer à l'administration communale, entre le 1er janvier et le 30 avril de chaque année (date de réception en nos bureaux), un dossier en double exemplaire comprenant :

- une lettre d'introduction ;
- le formulaire de demande que vous trouverez ci-dessous rempli et signé ;

Dès à présent nous vous félicitons de ce bel engagement et vous assurons de notre entière disponibilité.

Si vous souhaitez nous contacter, merci de prendre rendez-vous avec l'échevine de l'Égalité des Chances, Virginie Hermans-Poncelet par mail à virginieponcelet1380@gmail.com ou avec Anne-Françoise d'Harveng responsable du service au 02.634.05.60 ou egalitedeschances@lasne.be.

OBJECTIFS GENERAUX

Le projet subsidié par la commune devra porter sur la mise en œuvre de programmes et de projets de développement dans le respect des points suivants.

ORIENTATION D'ACTION DE L'ORGANISATION ET/OU PARTENAIRES EVENTUELS

La commune de Lasne souhaite que l'organisation suscite, encourage et appuie des dynamiques locales de développement, dont les communautés sont elles-mêmes porteuses. Ces communautés deviennent instigatrices et responsables de leurs propres projets. Elles en sont le moteur et en assurent la direction. Elles sont les partenaires authentiques avec lesquels se noue le dialogue et s'engagent les actions de développement.

Ces communautés doivent donc participer et influencer la prise de décision, depuis la sélection des objectifs et des stratégies jusqu'à la mise en œuvre des solutions retenues, de la planification à l'exécution des actions mais aussi au suivi et à l'évaluation des effets de ces actions.

Le projet doit également être conçu et réalisé en accord avec les autorités locales et si possible financé partiellement par celles-ci.

CADRE GEOGRAPHIQUE & TEMPOREL

Le cadre géographique de mise en œuvre doit être spécifié avec le maximum de précisions. Le projet subsidié pourra être à long ou à court terme, la durée prévue doit cependant être fixée.

CADRE OPERATIONNEL

L'exécution du programme d'activités faisant l'objet d'un subside communal est sous l'entière responsabilité de l'organisation. L'organisation s'engage à informer la commune de Lasne sur l'affectation vérifiable des fonds octroyés et répondra à toutes demandes d'informations complémentaires. Tous les courriers ou communications devront être adressés au collège des bourgmestre et échevins de Lasne. Le projet devra être supervisé sur place par un membre effectif de l'association au moins une fois par an. Un membre effectif de l'association doit résider à Lasne (sauf dans le cas d'un projet «one shot» de courte durée).

CADRE FINANCIER

La commune de Lasne s'engage à verser au moment convenu la somme dite. Un rapport financier annuel du projet devra être envoyé aux autorités communales.

RELATION AVEC DES TIERS

L'organisation est libre de rechercher d'autres sources de financement pour la réalisation d'un programme commun. Il faut cependant que ses sources soient moralement acceptables et validées par les autorités communales.

RESILIATION

Un non-respect manifeste d'un des articles repris ci-dessus autoriserait la commune de Lasne à demander le remboursement du subside octroyé.



Formulaire de demande - Subside communal pour un projet humanitaire, initié par des jeunes lasnois

Le subside est de 2.000 euros/an et pourra être versé en tout ou en partie à une ou plusieurs associations.

Adresse e-mail

Agrégation auprès de

Composition

Date de la demande __ / __ / ____

Etabli à Lasne, le __ / __ / ____

Nom de l'organisation

Numéro de GSM ____ / __ / __ / __

Siège social

Signature :

Document à annexer au présent formulaire :

- Statuts ou description détaillée du groupe organisateur ;
- Plan financier ;
- Toutes autres informations pertinentes permettant d'évaluer la solidité et le sérieux du projet.